

FICHE D'INSCRIPTION – ALSH TOUSSAINT 2026

La structure « ALSH DE CLAIRMARAIS » a fait l'objet d'un contrôle de conformité le mercredi 20 février 2019.

Le bilan s'est avéré très satisfaisant. Cependant, l'agent de contrôle de la CAF a requis la mise en place d'une fiche d'inscription comportant un emplacement réservé aux familles, avec choix des demi-journées ou journées souhaitées (**en majuscule et en gras ci-après**).

C'est la raison pour laquelle, nous vous demandons SVP de bien vouloir cocher le(s) jour(s) de présence pour chaque enfant, et nous transmettre impérativement le présent document daté et signé.

Par avance, merci de votre compréhension.

1^{er} enfant => NOM : PRÉNOM : ÂGE :

Semaine du lundi 19 octobre au vendredi 23 octobre 2026

☐ lundi 19 ☐ mardi 20 ☐ mercredi 21 ☐ jeudi 22 ☐ **VENDREDI 23**

2^{ème} enfant => NOM : PRÉNOM : ÂGE :

Semaine du lundi 19 octobre au vendredi 23 octobre 2026

☐ lundi 19 ☐ mardi 20 ☐ mercredi 21 ☐ jeudi 22 ☐ **VENDREDI 23**

3^{ème} enfant => NOM : PRÉNOM : ÂGE :

Semaine du lundi 19 octobre au vendredi 23 octobre 2026

☐ lundi 19 ☐ mardi 20 ☐ mercredi 21 ☐ jeudi 22 ☐ **VENDREDI 23**

4^{ème} enfant => NOM : PRÉNOM : ÂGE :

Semaine du lundi 19 octobre au vendredi 23 octobre 2026

☐ lundi 19 ☐ mardi 20 ☐ mercredi 21 ☐ jeudi 22 ☐ **VENDREDI 23**

Mr / Mme, **A**,, **le**

Signature d'un parent / du responsable légal

/!\ RGPD - A titre informatif, les données récoltées seront uniquement utilisées par le service action sociale et seront conservées jusqu'au **31/12/2026**.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données, ou encore de limitation de leurs traitements. Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant en raison d'un motif légitime.

Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL si vous le jugez utile. Pour exercer vos droits, contactez-nous auparavant en nous adressant un courrier postal (Mairie de Clairmarais – 2 route d'Arques – 62500 CLAIRMARAIS) ou via la plateforme dédiée en ligne (<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/clairmarais>).

